

INTRODUCTION

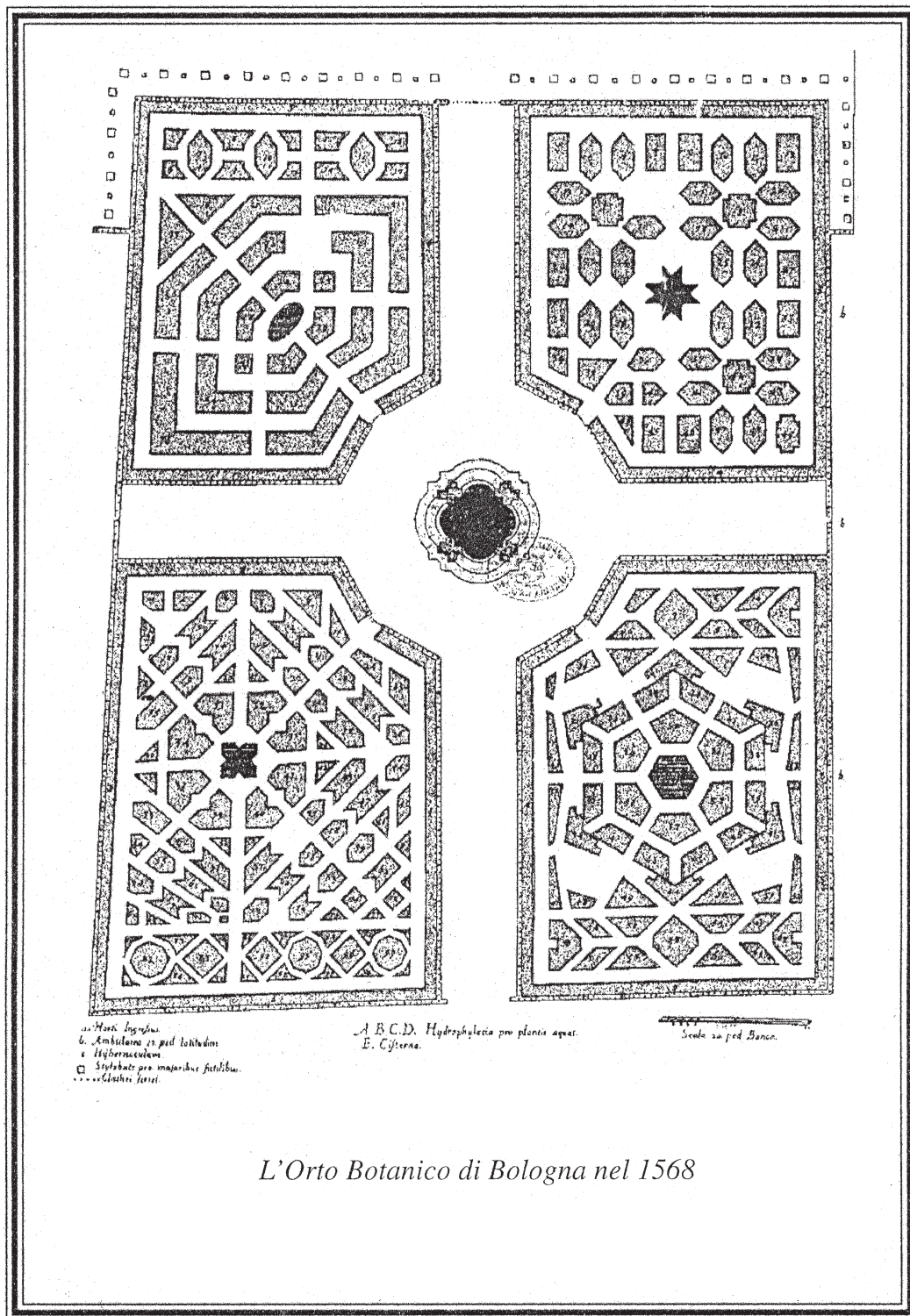
Pour le grand public, le jardin botanique a le plus souvent une image floue, ambiguë, allant de ces petits carrés insipides garnis de plus d'étiquettes que de plantes jusqu'à ces grands jardins paysagers au milieu desquels arbres et serres imposent leur majesté et leur élégance. Cette difficulté de représentation est également due — du moins en français — à l'emploi d'une autre expression, celle de « jardin des plantes » qui se substitue très souvent à celle de « jardin botanique ». Outre ces deux expressions, d'autres termes existent actuellement pour désigner des lieux abritant des collections végétales : arboretum, fruticetum, jardin d'essai, jardin alpin, jardin d'acclimatation, jardin écologique... La grande majorité de ces lieux aux noms divers apparus au cours du XIX^e siècle possède des collections souvent bien renseignées, mais appartiennent-ils pour autant à la catégorie générique des jardins botaniques ? Existe-il une hiérarchie et des différences conceptuelles entre ces appellations ? Au XVIII^e siècle, les jardins botaniques portent des noms largement tombés en désuétude. Carl von Linné (1707-1778) dans sa *Philosophie botanique* de 1750 parle de « Paradis terrestre » et Pierre-Joseph Buc'hoz (1731-1807), dans son ouvrage décrivant les faits scientifiques et botaniques des princes dans les jardins de Trianon à Versailles, emploie l'expression de « Jardin d'Eden ».

Afin de cerner au mieux la réalité tant conceptuelle que physique des jardins botaniques, l'analyse des diverses dénominations de ces lieux dédiés à l'étude des plantes devrait nous apporter quelques réponses.

Lors de leur création, aux XVI^e et XVII^e siècles, les jardins botaniques portent des noms variés. En Italie, à Pise en 1543, le nom est *Hortus medicus*, à Padoue, *Horto de i simplici* et il faut attendre 1810 pour que *orto botanico* figure sur le plan de la ville. En Angleterre, à Oxford en 1621, *Physic garden* pour « glorifier les œuvres de Dieu et promouvoir la connaissance » devient en 1675, *Hortus botanicus*. En France, que ce soit à Montpellier en 1593, ou à Paris en 1626, les lettres patentes royales créent un *Hortus regius*, c'est-à-dire un jardin royal pour la démonstration des plantes médicinales. Par contraction, dans ces deux villes, les jardins prendront le nom de jardin des plantes, nom qu'ils ont conservé jusqu'à aujourd'hui. Aux Pays-Bas, le Jardin de Leyde va se distinguer dès sa création en 1590, en ne faisant référence ni aux plantes médicinales, ni à son créateur, mais à l'une de ses fonctions comme *Hortus publicus*. C'est au cours du XVIII^e siècle que pratiquement tous les jardins, anciens et nouveaux, seront dénommés jardin botanique comme celui de Madrid en 1755 avec la création du *Real Jardín botánico*.

Page de gauche

Jardin des plantes de Paris. L'école de botanique, sa petite fabrique et ses carrés de présentation de plantes dûment étiquetées (vue partielle, état actuel).



L'Orto Botanico di Bologna nel 1568

Jardin botanique de Bologne (Italie). La répartition des plantes dans les divers parterres est celle des jardins d'agrément des villas et non des jardins de production comme le potager (1568).



Si, en France, « jardin botanique » ou « jardin de botanique » n'est pas cité avant le XVIII^e siècle, néanmoins dès le XVII^e siècle, le créateur du potager du roi à Versailles, Jean-Baptiste de la Quintinie (1626-1688) parle de « la classe des jardiniers botanistes qui s'attachent aux plantes rares & médicinales ». Lors de la fondation, par Michel Bégon (1667-1747), du premier jardin dédié à la botanique à Rochefort en 1697, il est question d'un « petit jardin » pour « des plantes utiles et agréables. » En revanche, dans sa correspondance, le ministre de la Marine parle en 1738 de la création d'un « jardin botanique et d'une serre pour les plantes destinées au jardin du Roy », c'est-à-dire celui de Paris qui ne recevra jamais le qualificatif de botanique !

Le mot français botanique apparaît imprimé — sans doute pour la première fois mais sans être défini — dans un dictionnaire bilingue, celui du philologue anglais Randle Cotgrave. L'ouvrage paraît à Londres en 1606 : *A Dictionarie of the French and English Tongues*. En revanche, Gilles Ménage (1613-1692) dans son *Dictionnaire étymologique de la langue française*, paru en 1650, définit le substantif « botanique » comme la « partie de la médecine qui traite des plantes, tant médicinales que potagères & autres. On sait assez que ce mot vient du grec *botanê* : herbe, mais il est bon d'observer que *botanê* vient de *botos* : nourriture, mangeaille ». Mais, il ne définit pas le « jardin botanique » parce que, peut-on supposer, les deux grands jardins royaux dédiés à la botanique, n'en portent pas le nom ! Il faut attendre 1762 pour que le mot botanique entre dans la quatrième édition du dictionnaire de l'Académie française ! À la fin du XIX^e siècle, Émile Littré définit le jardin botanique comme « jardin où l'on rassemble un grand nombre de plantes pour l'étude et la curiosité. » La dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* en donne une définition assez proche, mais par l'emploi du passé composé, propose une vision moins dynamique. En effet, le jardin botanique est un lieu « où l'on a rassemblé des plantes indigènes ou exotiques, pour les cultiver et en permettre l'étude. »

Les ouvrages de botanique et les écrits de la presque totalité des botanistes ne font guère référence au jardin botanique et par voie de conséquence n'en donne ni définition ni fonction. Le premier auteur français à l'aborder de façon approfondie est vraisemblablement Jean-Baptiste Lamarck (1744-1829) dans le tome III de l'*Encyclopédie méthodique – Botanique* paru en 1789. Selon Lamarck, le « Jardin de Botanique » est un « espace de terrain quelconque où l'on cultive à la fois un grand nombre de plantes diverses, tant indigènes qu'exotiques. [...] La grande utilité d'un jardin de botanique consiste plus dans le nombre de plantes différentes qui y sont cultivées, que dans le nombre des individus d'une même plante que la culture pourrait y multiplier avec production. » Il contribue également « à l'avancement de la Botanique, & conséquemment à étendre & perfectionner la connaissance si utile des plantes [...]. On peut voir assemblées, dans un petit espace, beaucoup de

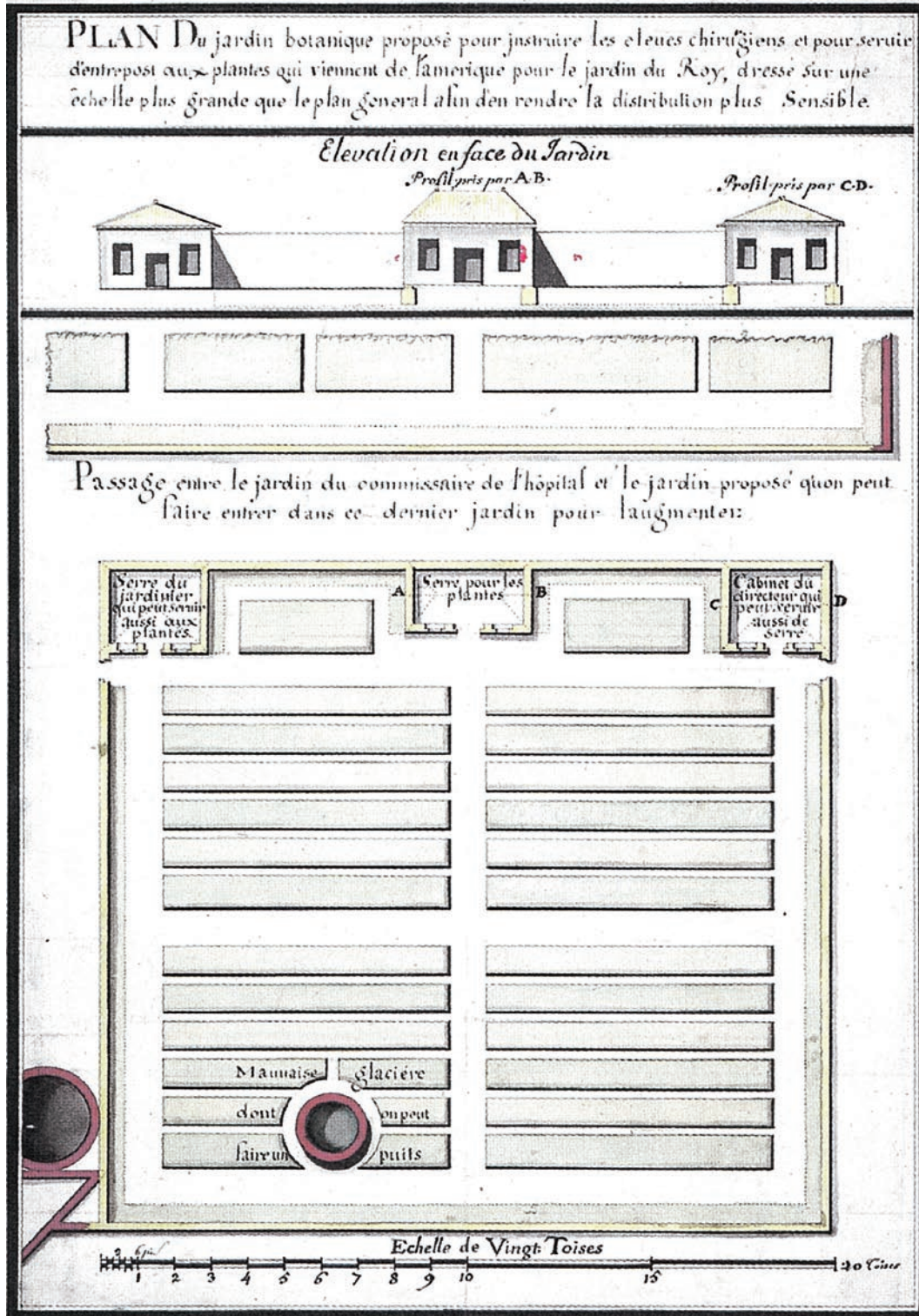


plantes vivantes & diverses, & par conséquent on ne peut étudier, observer commodément, & comparer entre elles ces diverses plantes, que lorsqu'on les trouve rapprochées, dans la collection vivante dont il s'agit. »

Quelques années plus tôt, en 1782, l'abbé Rozier (1734-1793), dans le tome second de son *Cours complet d'agriculture*, aborde le terme botanique. Pour le jardin, il hésite entre deux formules : « jardin botanique » ou « jardin de botanique », et emploie tantôt l'un, tantôt l'autre. « Les jardins de botanique ont été établis pour offrir à tous les amateurs & à tous les curieux, des collections plus complètes les unes que les autres de plantes, soit étrangères, soit indigènes. C'est ici le règne de la botanique pour la partie de la *nomenclature*. Dans les jardins publics destinés aux démonstrations & à l'instruction des élèves, on adopte toujours quelque grand système », et de citer le système sexuel de Linné, la méthode de Tournefort, l'ordre des familles de Jussieu. « Toutes les plantes rangées suivant ces systèmes, forment une série, une chaîne naturelle que l'on suit avec plaisir ; c'est un livre, un catalogue vivant & animé... ». Ainsi sans sortir d'un « petit espace de terrain », le visiteur ou l'élève voyage « parmi les peuples de différents pays, de différentes tribus. » Mais pour les plantes des « zones torrides » ou des « plaines arides », le recours aux serres chaudes devient indispensable.

Dès la fin du XVIII^e siècle, les botanistes mais surtout les agronomes, les forestiers, les paysagistes... semblent à l'étroit dans le jardin botanique, trop associé à la taxonomie et à la nomenclature, c'est-à-dire à l'école de botanique. C'est ainsi qu'au cours du XIX^e siècle, un nouveau vocabulaire apparaît avec *arboretum*, *fruticetum*, *pinetum*. Le mot arboretum dans son sens actuel, celui d'un lieu recevant une collection d'arbres ou collection dendrologique, est employé pour la première fois et à diverses reprises par le jardinier paysagiste écossais John Claudius Loudon (1783-1843), en juin 1829, dans un article qu'il publie dans la revue qu'il dirige *Gardener's Magazine*. En 1838, il fait éditer un ouvrage au titre explicite *Arboretum et Fruticetum Britannicum*. Ce mot arboretum, dans le sens de verger qui en latin classique se dit *pomarium*, de *pomum*, le fruit, est employé par Claudius Quadrigarius, historien romain du I^{er} siècle avant notre ère. Le fruticetum, chez les Romains, était un lieu planté d'arbrisseaux qui correspond à partir du XIX^e siècle à une collection d'arbustes et d'arbrisseaux. Pour les collections de conifères, Loudon, en 1835, emploie le terme de pinetum. Les mots arboretum et fruticetum vont progressivement s'imposer dans la communauté des botanistes européens. Dans les années 1850, les parcs dendrologiques français, dont celui constitué par la famille Vilmorin près de Montargis, sont dénommés arboretums.

Les exemples précédents montrent bien toute la difficulté à cerner une réalité scientifique qui se concrétise par un lieu. Il n'existe donc pas et ne peut exister de



Jardin botanique de la Marine, à Rochefort (France). Jardin de 6 000 mètres carrés ouvert en 1742, dédié à l'enseignement des médecins et chirurgiens de la Marine, et à l'accueil des végétaux arrivant d'outre-mer. En élévation, les bâtiments pour protéger les plantes fragiles (plan-projet dressé en 1739).



Carrés de présentation à caractère didactique de quelques genres et espèces représentatifs d'une famille (au premier plan, celle des Poacées).
Jardin botanique national, Glasnevin, comté de Dublin (Irlande).

définition suffisamment universelle pour décrire ce qu'est formellement un jardin botanique. Cette difficulté est due à l'extrême diversité des périodes de création, des cultures et des continents où ces jardins sont implantés et des institutions qui les dirigent. Dans un article de 1937, Charles Stuart Gager (1873-1943), qui fut longtemps directeur du Jardin botanique de Brooklyn à New York, assigne aux jardins botaniques cinq grandes missions : « scientifique, éducative, récréative, civique et économique ». C'est donc moins le dessin et la surface du jardin que l'activité dans le domaine de la botanique qui prime. Cette référence à de grandes missions est reprise par le réseau international, *Botanic Gardens Conservation International* (BGCI), qui regroupe la quasi-totalité des jardins et arboretums en activité dans le monde. La définition proposée fait référence non pas à une surface aménagée mais à des objectifs portés par une institution à caractère scientifique. En effet, le jardin botanique est une « institution qui rassemble des collections documentées de végétaux vivants à des fins de



recherche scientifique, de conservation, d'exposition et d'enseignement ». Le nombre de jardins répartis dans 148 pays serait de l'ordre de 1 775. Tous n'ont pas une activité permanente ni de réelles missions dans les divers domaines précisés par la définition du BGCI. Nés en Europe, les jardins botaniques restent les plus nombreux sur leur continent d'origine, avec près de 500. L'Amérique du Nord en compte plus de 350, l'Asie du Sud-Est, plus de 200. Malgré le nombre élevé de plantes présentées dans les diverses collections — plus de six millions —, elles ne représenteraient que 80 000 espèces soit un peu plus d'un quart des 300 000 plantes vasculaires actuellement connues !